

APPEL À CONTRIBUTIONS POUR UNE INITIATIVE (sans analyse d'impact)

INTITULE DE L'INITIATIVE	Année européenne de la jeunesse 2022 — réalisations et voie à suivre
DG CHEF DE FILE – UNITE RESPONSABLE	DG Éducation, jeunesse, sport et culture – Unité B.3: Jeunesse, Solidarité des volontaires et Bureau des Stages
TYPE PROBABLE D'INITIATIVE	Non législative
CALENDRIER INDICATIF	Q4-2023
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	Qu'est-ce que l'Année européenne de la jeunesse? Portail européen de la jeunesse (europa.eu)

A. Contexte politique, définition du problème et analyse de la subsidiarité

Contexte politique

Le 15 septembre 2021, dans son discours sur l'état de l'Union, la présidente von der Leyen a proposé de faire de 2022 l'Année européenne de la jeunesse. Dans son discours, elle a souligné qu'il s'agirait d'«une année consacrée à valoriser les jeunes qui ont tant consacré aux autres».

La décision établissant l'Année européenne de la jeunesse [[décision \(UE\) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil](#)] a été adoptée le 22 décembre 2021 et les activités connexes se sont déroulées au cours de l'année 2022.

Cette décision impose à la Commission de présenter, au plus tard le [31 décembre 2023](#), un rapport à ses colégislateurs sur la mise en œuvre, les résultats et l'évaluation globale de l'Année européenne de la jeunesse.

Ce rapport prend la forme d'une communication qui contribuera à replacer les réalisations de l'Année européenne de la jeunesse et les idées générées au cours de celle-ci dans un contexte politique plus large.

L'objectif du présent appel à contributions est de recueillir des informations sur les mesures et les activités qui ont été mises en œuvre dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse 2022. La Commission souhaite également consulter les parties prenantes sur les priorités et les idées à retenir en vue des efforts futurs visant à intégrer la politique en faveur de la jeunesse dans toutes les politiques et à renforcer la participation des jeunes au suivi de l'Année européenne de la jeunesse.

Problème que l'initiative vise à résoudre

L'Année européenne de la jeunesse visait à associer les jeunes à la construction de l'avenir de l'Europe et à intégrer leur point de vue dans l'élaboration des politiques aux niveaux local, régional, national et européen. Il s'agissait de placer les jeunes sur le devant de la scène, d'accroître leur participation, d'écouter ce qu'ils ont à dire et d'agir en conséquence.

L'Année européenne de la jeunesse poursuivait les quatre objectifs suivants:

1. Redonner des perspectives positives aux jeunes, tout en soulignant les possibilités offertes par les transitions écologique et numérique
2. Aider les jeunes, en particulier ceux ayant moins de perspectives, à devenir des citoyens actifs et engagés et des acteurs du changement

3. Promouvoir les possibilités qui sont offertes aux jeunes à tous les niveaux
4. Encourager l'intégration du point de vue des jeunes dans toutes les politiques et tous les thèmes pertinents

L'Année européenne de la jeunesse était une initiative transsectorielle mise en œuvre à plusieurs niveaux et associant de multiples acteurs. Plus de 12 500 activités liées à l'Année européenne de la jeunesse ont été lancées par des autorités publiques, des organisations internationales, la société civile et des jeunes dans l'Union et au-delà.

Il est nécessaire d'évaluer la manière dont ces activités ont contribué aux objectifs de l'Année européenne et de tirer des enseignements des réalisations collectives, qui peuvent servir à faire progresser le programme en faveur de la jeunesse et à contribuer à la coopération au niveau de l'Union dans le domaine de la politique de la jeunesse.

Base de l'action de l'Union (base juridique et analyse de la subsidiarité)

Base juridique

L'article 165, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui dispose que l'action de l'Union vise à «favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs et à encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe».

Nécessité pratique d'une action de l'Union

Les activités de l'Année ont été conçues et mises en œuvre dans un esprit de collaboration entre les institutions de l'Union, les parties prenantes, les coordinateurs nationaux et les jeunes. Le bilan de toutes les réalisations et la présentation de l'héritage de l'Année européenne de la jeunesse supposeront également un effort collectif, raison pour laquelle la Commission lance le présent appel à contributions. Aux termes de l'article 7, intitulé «Suivi et évaluation», de la décision (UE) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2021 relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE): «La Commission présente, au plus tard le 31 décembre 2023, un rapport au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la mise en œuvre, les résultats et l'évaluation globale des mesures prévues dans la présente décision. Ce rapport comprend des idées en vue d'autres efforts communs dans le domaine de la jeunesse afin de créer un héritage durable pour l'Année européenne».

B. Objectif de l'initiative et moyens de l'atteindre

Incidences probables

Cette initiative constitue une obligation légale prévue par la décision (UE) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2021 relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022).

Le rapport fournira davantage d'informations aux institutions de l'Union sur la mise en œuvre et les résultats de l'Année européenne de la jeunesse. Il donnera une vue d'ensemble des principales mesures et activités mises en œuvre dans le cadre de l'Année européenne.

Il vise également à présenter des idées en vue d'autres efforts communs (par exemple, aux fins de l'intégration de la politique en faveur de la jeunesse dans tous les domaines et de la participation des jeunes à toutes les politiques), afin de créer un héritage durable pour l'Année européenne et de maximiser son impact.

La présente communication contribuera à la réflexion et à l'analyse de l'évaluation intermédiaire en cours de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027. Elle enrichira la base de connaissances et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la jeunesse, en mettant en évidence des exemples d'activités de l'Année européenne de la jeunesse. Elle fournira des informations sur la manière de mobiliser les jeunes, de les mettre en relation et de leur donner les moyens d'agir.

Suivi futur

Toute initiative future de suivi de l'Année européenne fera l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre du groupe «Jeunesse» du Conseil et lors des réunions du comité du programme Erasmus+ et du

corps européen de solidarité.

C. Amélioration de la réglementation

Analyse d'impact

Il s'agira d'une communication dressant le bilan de toutes les réalisations de l'Année européenne et présentant son héritage, comme expliqué plus en détail ci-dessus. Il ne s'agit pas d'une proposition législative. **Aucune analyse d'impact ne sera donc réalisée.**

Stratégie de consultation

Raisons de la consultation

La consultation relative au présent appel à contributions vise à recueillir l'avis de toutes les parties intéressées. Notre objectif est de toucher toutes les parties prenantes concernées et le grand public, de recueillir des retours d'information et des idées pour alimenter la communication relative à l'Année européenne de la jeunesse et d'établir plus précisément son héritage et son impact. Outre le présent appel à contributions, ouvert à tous, la Commission mènera des consultations ciblées.

Public cible

Le présent appel à contributions s'adresse au grand public / à toutes les parties intéressées, y compris toute partie prenante concernée.

Les contributions des jeunes et des principales parties prenantes de l'Année européenne de la jeunesse seront particulièrement appréciées. Le point de vue du grand public et de toute personne concernée par la politique européenne de la jeunesse ou ayant un intérêt pour celle-ci sera également apprécié.